



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 10 avril 2017**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 899, rang du Nord (lot 4 623 017 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que la remise projetée puisse être localisée à une distance de l'ordre de 0,30 mètre de l'abri d'auto annexé à la résidence plutôt qu'à 2,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.3.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **10 avril 2017** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 15 mars 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA